



La femme de mon employeur me renvoie chez moi

Par **Nadinemoco11**, le **11/12/2013** à **21:50**

Bonsoir

je suis employée chez un particulier payé en CESU

Je dois faire 10h semaine et sur mon contrat je n'ai pas d'horaire. Lundi et mardi dernier j'ai fait 13h50 en 2 jours, comme je souffrais (ancien accident, pathologie connue de mes employeurs) j'ai donc pris le reste de ma semaine.

Lundi je comptais reprendre ma semaine normalement, mais mon employeur m'a vu travaillant l'a dit à sa femme et elle m'a dit : " rentre chez toi si tu es malade on ne veut pas que tu sois plus malade !"

je travaille dehors et ce matin là il faisait -5°

je suis rentrée chez moi.

Je dois vous dire aussi que je travaille depuis le 01 06 13 et que je n'ai passé aucune visite médicale !

Que dois je faire ?

j'ai rdv avec un chirurgien que le 3 02 14 pour une éventuelle opération de prothèse partielle du genou.

Merci de vos réponses

cc particulier employeur

Par **P.M.**, le **12/12/2013** à **09:46**

Bonjour,

Quand vous êtes malade, il faudrait justifier votre absence par un arrêt-maladie...

Normalement, vous devriez avoir un horaire précis au contrat de travail écrit...

Vous devriez pouvoir vous présenter de nouveau à votre travail et si l'employeur refuse lui envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur expliquant la situation et le mettant en demeure de respecter le contrat de travail

Il ne peut pas normalement vous faire travailler dehors à une telle température...

Pour la visite médicale d'embauche, il faudrait savoir si vous avez d'autre employeurs...

Par **Nadinemoco11**, le **12/12/2013** à **10:16**

Bonjour et merci de votre réponse

ici j'ai que cet employeur car depuis juin je travaillais à temps plein ou presque y compris joue=r de repos car soit disant le travail le demandait (fruits et légumes à récolter pour son usage privé)

Je sais tout cela et je leur ai dis comme mon mari et moi travaillons pour eux et sommes logés dans leur domaine, ou nous servons de gardien, il est difficile et faire des courriers qui ne feront que d'envenimer la situation et sans autre point de chute nous sommes coincé

Mais effectivement la meilleure solution est l'arrêt de travail étant donné que cette situation agit sur ma santé (dépression stresse insomnie)

merci
cordialement

Par **P.M.**, le **12/12/2013** à **11:39**

Bonjour,

Donc si vous ne pouvez rien faire, il n'y a pas de réponse possible à votre question, mais le contexte est un peu différent...

Par **Nadinemoco11**, le **15/12/2013** à **16:45**

bonjour

Samedi j'ai reçu une lettre en recommandé samedi à 11h45 qui me donne 48h pour justifier de mon absence !

ces 48h sont avec ou sans le dimanche qui est normalement comme le samedi un jour de repos !!

merci de répondre

Par **P.M.**, le **15/12/2013** à **21:25**

Bonjour,

Le dimanche, à la différence du samedi n'est pas un jour ouvrable...

Par **Nadinemoco11**, le **15/12/2013** à **22:36**

Merci de votre réponse ça me laisse le temps de consulter mon avocat demain matin par tel

au moins

cordialement bonne nuit